

**SÉANCE RÉGULIÈRE
(4 février 2019)**

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 4 février 2019 à 19 h 30 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion
Siège #2 - Lise Rancourt
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #4 - Marc-Ange Doyon
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque. Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

026-02-2019

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

027-02-2019

3.1 - Séance régulière du 15 janvier 2019

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 15 janvier dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 15 janvier 2019 soit adopté.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

028-02-2019

4.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative du 11 janvier 2019 au 31 janvier 2019 totalisant 148 830,44 \$ (Folio 350188) et 23 233,28 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 11636 à # 11687 inclusivement, par prélèvement bancaire # 80 à # 82 inclusivement, ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

4.2 - Permis de janvier 2019

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois de janvier 2019 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.3 - Suivi mensuel du budget

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 31 janvier 2019, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

029-02-2019

4.4 - Demande d'aide financière pour l'inauguration de la bibliothèque

ATTENDU qu'une inauguration de la nouvelle bibliothèque avec portes ouvertes à la population aura lieu prochainement;
ATTENDU que cette inauguration se fait conjointement avec celle de l'agrandissement de l'école l'Éco-Pin;
ATTENDU que du matériel promotionnel sera distribué lors de cette activité (signet, dépliant, etc.);
ATTENDU que le budget prévu au compte de la bibliothèque pour cette activité n'est pas suffisant pour couvrir l'ensemble des dépenses de cette activité;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une somme supplémentaire de 300 \$ soit prise dans le compte *Réception et protocole* pour défrayer les coûts de l'inauguration de la bibliothèque et de l'agrandissement de l'école.

030-02-2019

4.5 - Demande de don et commandite - Fabrique de Notre-Dame-de-la-Providence

ATTENDU que l'Assemblée de Fabrique de Notre-Dame-de-la-Providence est en campagne de financement pour procéder à des travaux de réparation importants concernant la toiture de la sacristie et la rampe d'accès à l'église pour les personnes à mobilité réduite;
ATTENDU que ces travaux représentent une dépenses d'environ 30 000 \$;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de 1 000 \$ à l'Assemblée de Fabrique de Notre-Dame-de-la-Providence pour effectuer les réparations importantes jugées urgentes par l'Assemblée.

031-02-2019

4.6 - Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration Enveloppe pour des projets d'envergure

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);
ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli relativement au dossier n° 00027525-1;
ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;
ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de Notre-Dame-des-Pins approuve les dépenses d'un montant de 165 852,71 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Il n'y a aucune correspondance pour le mois de janvier 2018.

6 - LÉGISLATION

6.1 - Avis de motion / Règlement no. 282-2019 sur le traitement des élus municipaux

Le conseiller Pierre Quirion donne avis qu'un règlement no. 282-2019 sur le traitement des élus municipaux sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil. Un projet de ce règlement est déposé en même temps que le présent avis de motion.

032-02-2019

6.2 - Adoption / Règlement numéro 278-2018 concernant la prévention des incendies

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 278-2018.

RÈGLEMENT NO 278-2018 concernant la prévention des incendies.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Fortin et résolu unanimement que le règlement 278-2018 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

033-02-2019

6.3 - Représentant autorisé pour l'application du règlement no. 278-2018 concernant la prévention des incendies

ATTENDU qu'un ou des représentants autorisés doivent être nommés par le conseil municipal pour l'application du règlement no. 278-2018 concernant la prévention incendie;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Hugues Poulin, inspecteur municipal, comme représentant autorisé pour l'application du règlement no. 278-2018 concernant la prévention incendie.

034-02-2019

6.4 - Adoption / Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail

ATTENDU que toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU que la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU qu'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins adopte la présente Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

035-02-2019

6.5 - Demande de modification au règlement de zonage

ATTENDU la demande de la compagnie Leclerc NCA reçue le 22 janvier dernier qui demande une modification au règlement de zonage afin de permettre la transformation d'un bâtiment résidentiel en industrie de transformation, lequel bâtiment est localisé dans la zone C-20;
ATTENDU que la zone C-20 ne permet pas l'implantation d'industries de transformation;

ATTENDU que le terrain visé est situé au coeur de la Municipalité, secteur actuellement réservé aux activités commerciales et non industrielles,
ATTENDU que deux zones dans la Municipalité permettent l'implantation d'industries de transformation, lesquelles zones sont situées dans des secteurs plus propices à ce type d'industrie;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas modifier le règlement de zonage afin de permettre l'ajout de l'usage *Industrie de transformation* dans la zone C-20.

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente d'assemblée ouvre la période de questions à 19 h 54. Après quelques interventions, la période de question est fermée à 20 h 10.

8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

036-02-2019

8.1 - Fauchage et débroussaillage 2019

ATTENDU que la Municipalité a reçu une proposition de Débroussaillage Adam Vachon pour le fauchage et débroussaillage des fossés pour 2019;
ATTENDU une légère augmentation des tarifs qui sont établit à 79 \$ / h pour la débroussailleuse déportée avec coupe de 6 pieds et à 89,75 \$ / h pour la débroussailleuse avec mat de 27 à 33 pieds;
ATTENDU que les travaux à effectuer en 2019 seront les mêmes qu'en 2018 soit une douzaine d'heures avec la débroussailleuse déportée et près de 30 heures pour la débroussailleuse avec mat;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de réserver les services de Débroussaillage Adam Vachon pour le fauchage et débroussaillage des fossés en 2019.

037-02-2019

8.2 - Achat d'un siège pneumatique pour le tracteur

ATTENDU la soumission reçue pour l'achat d'un nouveau siège pneumatique pour le tracteur de la Municipalité;
ATTENDU que cet achat vise à augmenter la santé et sécurité au travail des employés;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'un siège pneumatique auprès de Garage Brochu au coût de 1 023,97 \$, excluant les taxes et l'installation.

9 - QUESTIONS DIVERSES

038-02-2019

9.1 - Embauche d'une ressource en eau potable - sur appel, pour remplacement

ATTENDU que la municipalité de Saint-Benoît-Labre n'offre plus le service du partage d'une ressource pour l'eau potable;
ATTENDU que la ressource, autrefois de Saint-Benoît-Labre, Mme Marilyn Nadeau, offre ses services directement aux Municipalités;
ATTENDU que les besoins pour la municipalité de Notre-Dame-des-Pins sont les même, soit le remplacement de l'inspecteur municipal, M. Hugues Poulin, pendant ses vacances et lorsqu'il est à l'extérieur de la Municipalité;
ATTENDU l'offre reçue de Mme Marilyn Nadeau le 10 décembre 2018;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de Mme Marilyn Nadeau comme ressource en eau potable sur appel et pour remplacement, au taux de 25 \$ / heure pour un

minimum de 2 heures par visite, incluant le temps de transport et au taux de 35 \$ par jour de garde par télémétrie.

039-02-2019

9.2 - Demande pour publicité dans dépliant du camping La Roche d'or

ATTENDU que le Camping La Roche d'Or a sollicité la Municipalité pour l'achat d'une publicité dans le dépliant du camping pour l'année 2019;
ATTENDU que cette publicité sera intégrée dans le dépliant du camping;
ATTENDU que cette publicité coûte 100 \$, plus les taxes;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter une publicité au coût de 100 \$, avant les taxes, dans le dépliant 2019 du camping La Roche d'Or.

040-02-2019

9.3 - Achat d'un ordinateur, d'une imprimante et de la suite Office pour la bibliothèque

ATTENDU qu'il faut procéder au remplacement du système informatique de la bibliothèque qui est désuet;
ATTENDU la soumission no. 3038376 reçue de CPU Design Inc. pour l'achat d'un ordinateur répondant aux besoins de la bibliothèque au coût de 1 035,59 \$, avant les taxes applicables;
ATTENDU la soumission no. 3038486 reçue de CPU Design Inc. pour l'achat d'une imprimante Lexmark MB2338adw laser répondant aux besoins de la bibliothèque au coût de 583,25 \$, avant les taxes applicables;
ATTENDU qu'il faut également procéder à l'achat de la suite Office;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à l'achat d'un ordinateur et d'une imprimante tels que décrit dans les soumissions no. 3038376 et 3038486 de CPU Design Inc., au coût total de 1 618,84 \$, avant les taxes applicables;
DE procéder à l'achat de la suite Office auprès d'un commerce tel que Bureau en gros au coût approximatif de 170 \$, avant les taxes applicables.

041-02-2019

9.4 - Fonds culturel 2019 de la MRC de Beauce-Sartigan - demande de subvention

ATTENDU qu'il est possible d'acheminer une demande d'aide financière au Fonds culturel 2019 de la MRC de Beauce-Sartigan;
ATTENDU que la Municipalité souhaite bonifier l'offre d'activités culturelles pour sa population, en profitant, entre autre, de l'ouverture de la nouvelle bibliothèque municipale plus adaptée à la tenue d'activités populaires;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité dépose le formulaire de présentation de son projet "Une programmation culturelle trippante pour les abonnés de la bibliothèque Le Signet" au Fonds culturel 2019 de la MRC de Beauce-Sartigan;
QUE la Municipalité s'engage à contribuer pour une somme totale de 575 \$, incluant une somme de 375 \$ provenant du comité des loisirs;
QUE Mme Dominique Lamarre, directrice générale, soit désignée pour signer tout document ou entente nécessaire afin de bénéficier de cette subvention pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

042-02-2019

9.5 - Entente relative à la fourniture de services pour la protection contre l'incendie

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins et la Ville de Saint-Georges ont signé une entente relative à la fourniture de services pour la protection contre l'incendie en 2002;
ATTENDU que la Ville de Saint-Georges souhaite modifier cette entente afin de lier les municipalités pour un terme minimal de 20 ans, permettant ainsi de bonifier une subvention possible pour la construction de la nouvelle caserne incendie;
ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins est satisfaite du service rendu par le Service incendie de la Ville de Saint-Georges et accepte de

s'engager à plus long terme;
ATTENDU que la Ville de Saint-Georges a transmis une proposition d'entente à la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins;
ATTENDU que la Municipalité souhaite modifier certains éléments de cette proposition d'entente;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la proposition d'entente relative à la fourniture de services pour la protection contre l'incendie faite par Ville de Saint-Georges soit acceptée avec les modifications suivantes:

- Ajout à l'article 7. : Si des coûts supplémentaires reliés aux immobilisations sont prévisibles, la Ville devra en informer la Municipalité. De plus, en octobre de chaque année, lors de la confection de la révision budgétaire du Service Incendie par la Ville, une copie de cette révision budgétaire sera transmise à la Municipalité;

- Modification à l'article 7. : Changer 10 % pour 5 % concernant la majoration afin de couvrir les frais d'administration;

- Modification de l'article 10. : Ne pas accepter la modification proposée. Conserver le paragraphe 2 tel que dans l'entente actuellement en vigueur;
QUE Mme Dominique Lamarre, directrice générale et Mme Lyne Bourque, mairesse soient désignées afin de signer l'entente relative à la fourniture de services pour la protection contre l'incendie modifiée, pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

043-02-2019

9.6 - Dimanches du Marchand / Salon des Artisans - demande 2019

ATTENDU que la Municipalité a reçu une demande d'aide financière pour la réalisation des activités pour Les Dimanches du Marchand et le Salon des Artisans 2019;

ATTENDU que ces activités profitent aux citoyens de Notre-Dame-des-Pins;
ATTENDU que la tenue de ces activités contribue à favoriser une image dynamique de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer pour Les Dimanches du Marchand et le Salon des Artisans:

- une contribution financière 1 500 \$;
- impression couleurs et un publipostage pour Les Dimanches du Marchand et un pour le Salon des Artisans;
- impression en noir et blanc des dépliants et affiches, selon les besoins;
- location et service de démontage gratuits du Centre communautaire pour les 6 jours d'activités de Les Dimanches du Marchand et les 2 jours d'activités du Salon des Artisans.

044-02-2019

9.7 - Embauche des animateurs pour le camp de jour de la semaine de relâche

ATTENDU que la Municipalité offre un service de camp de jour pour la durée de la semaine de relâche, soit du 4 au 8 mars 2019;

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche de monitrices pour offrir ce service;

ATTENDU que la monitrice en chef pour l'année 2019 demeure Mlle Sarah Bolduc;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de Sarah Bolduc, Anne-Sophie Lapointe, Marie-Ève Gosselin, Carol-Anne Veilleux et Félicia St-Laurent afin de combler les postes de monitrices au camp de jour de la relâche selon l'échelle salariale en vigueur pour ces postes.

045-02-2019

9.8 - Demande de modification au règlement de taxation

ATTENDU une demande reçue de la propriétaire d'un petit chalet situé sur le lot no. 3 629 135 au rang de Léry demandant d'être exempté de la taxe pour les services de vidange et recyclage, en alléguant qu'elle n'utilise pas ce service;
ATTENDU que cette propriété n'avait jamais été taxée pour ce service par le passé;

ATTENDU que cette année la Municipalité a effectué une vérification complète de la taxation du service de vidange et de recyclage en vue de la préparation des comptes de taxes permettant ainsi de corriger quelques irrégularités dont celle-ci;

ATTENDU qu'une municipalité n'a pas le pouvoir d'exemption de taxes pour un contribuable en particulier;

ATTENDU que le service de vidange et de recyclage pour les chalets est offert et donc taxable même si ledit service n'est pas utilisé par le contribuable;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas modifier le règlement de taxation concernant la tarification du service de vidange et de recyclage pour les chalets.

046-02-2019

9.9 - Disposition de matériel excédentaire - ameublement bibliothèque

ATTENDU le prochain déménagement de la bibliothèque municipal dans de nouveaux locaux;

ATTENDU que de l'ameublement neuf sera acquis afin de meubler la nouvelle bibliothèque;

ATTENDU que l'ameublement actuel et le rayonnage de la bibliothèque Le Signet devient donc excédentaire;

ATTENDU que la Municipalité doit disposer rapidement de ce matériel excédentaire puisque les locaux actuels de la bibliothèque sont loués jusqu'au 5 mars 2019;

ATTENDU qu'une liste du mobilier excédentaire a été dressée;

ATTENDU que le mobilier date, pour la plupart, d'environ 25 ans;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à la vente du matériel et du rayonnage excédentaire de la bibliothèque Le Signet auprès de la population de Notre-Dame-des-Pins au plus offrant;

QUE les offres reçues doivent être déposées au bureau municipal dans une enveloppe cachetée;

QUE le mobilier et le rayonnage seront vendus individuellement;

QUE la Municipalité publicise son appel d'offre dans le bulletin municipal qui sera distribué dans les prochains jours.

047-02-2019

9.10 - Brigadier scolaire - demande de remboursement

ATTENDU la demande reçue de M. Bolduc, brigadier scolaire, demandant le remboursement pour l'achat de sachets chauffants pour les mains qu'il utilise pendant sa brigade;

ATTENDU que le conseil municipal a déjà établie une liste de matériel que la Municipalité rembourse aux brigadiers scolaires;

ATTENDU que les items remboursés concernent tous la sécurité du travailleur;

ATTENDU que la demande concerne le remboursement d'un élément augmentant le confort de l'employé et non sa sécurité;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas rembourser les brigadiers scolaires pour l'achat personnel de sachets chauffants.

048-02-2019

9.11 - Congrès 2019 de la COMBEQ

ATTENDU que l'inspecteur municipal, M. Hugues Poulin, est membre de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ);

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspecteur municipal à participer au congrès organisé par la COMBEC, au Centre des Congrès de Québec qui se tiendra du 2 au 4 mai prochain, et de couvrir les frais d'inscriptions au coût de 620 \$, avant les taxes applicables ainsi que l'hébergement et le transport pour ladite activité.

049-02-2019

10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 20 h 00.

Lyne Bourque
Mairesse

Dominique Lamarre
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lyne Bourque
Mairesse